



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025 A 19H30

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Nancy LE FOLL, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Danièle GARCIA), Karla AREL (pouvoir à Patricia BARTOLI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Jacques BOULANGER), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à José MARTINS), Jérémy SIMON (pouvoir à Laurence MOLINARI), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thierry BESSE-DUBITOU (pouvoir à Mélanie Schlatter), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Mancy LE FOLL).

#### Absents Excusés :

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 13

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

### Délibération n°25-140

DGST : Corinne MICHEL  
Service : Techniques  
Affaire suivie par Nathalie MANTEN

### MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX – ACTE MODIFICATIF N°2

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Article L2124-2 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le marché n°24-05 notifié le 20 septembre 2024, concernant l'exploitation des installations de production, de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois,

**CONSIDERANT** l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société **ENGIE ENERGIE SERVICES** – 4, rue de l'Eclipse – 95800 CERGY,

**CONSIDERANT** la continuité et l'optimisation des services de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire à assurer sur les bâtiments communaux,

**CONSIDERANT** les ajustements nécessaires après 12 mois d'exploitation du marché de chauffage précité et notamment, des ajouts de sites, des suppressions de sites, la suppression de la clause d'intéressement pour les sites avec logement, des précisions sur la facturation de l'eau chaude sanitaire et enfin des précisions rédactionnelles de dénomination de site dans un souci d'exploitation facilitée,

**CONSIDERANT** leur traduction via l'acte modificatif n°2 et ses annexes à savoir, la décomposition globale et forfaitaire année 1, la décomposition globale et forfaitaire années 2 à 10,

**CONSIDERANT** le montant initial du marché de **13 416 891,47 € HT**,

**CONSIDERANT** l'avenant n°1 signé le 13 juin 2025, portant le montant du marché à **13 410 085,77 € HT**,

**CONSIDERANT** l'impact financier de l'avenant n°2 de **– 26 966,89 €HT**, soit une variation de **-0,25%**,

**CONSIDERANT** le nouveau montant du marché de **13 383 118,87 € HT**,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques ~~environnementales~~, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 4 décembre 2025.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

### DECIDE

**D'APPROUVER et D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit actif modificatif n°2 avec la société **ENGIE ENERGIE SERVICES**.

### VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention : 2 (Mme Le Foll, M. Zlowodzki)

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération